

# dc-europe

## bulletin

---

LIBRARY

N° 12/72

28 novembre 1972

### **Sommaire:**

	<u>Page</u>
L'ELECTION AU BUNDESTAG EN ALLEMAGNE - S'AGIT-IL D'UN VOTE POUR L'EUROPE ?	1
APRES LE SOMMET DE PARIS	9
AU SENAT FRANCAIS - LA POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE	12
NOUVELLES BREVES	14

424.91

---

*Editeur:* Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

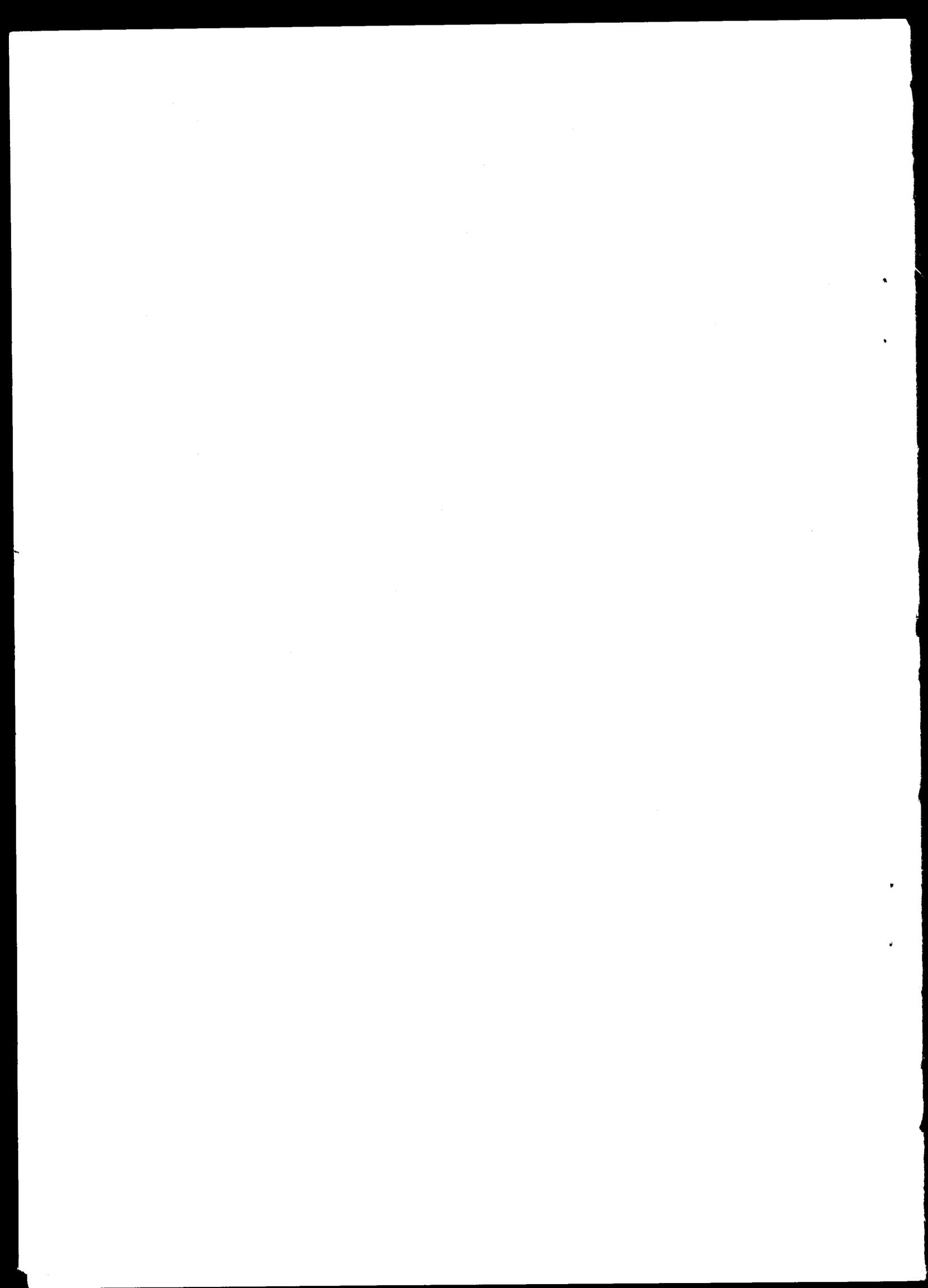
*Responsable des articles:* Friedrich Fugmann (A l'exception des articles signés, qui engagent la responsabilité de leur auteur)

*Adresse:* Luxembourg - Centre européen - Plateau du Kirchberg / *Téléphone:* 477.11 / *Télex:* 494 PARLEURO L

*Prix de l'abonnement annuel:* 100 FB

*Banque:* Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, n° 1002/9903-8

Publication bimensuelle/Reproduction - avec ou sans indication de source - souhaitée (Prière d'envoyer un exemplaire justificatif)



## L'ELECTION DU BUNDESTAG EN ALLEMAGNE

### S'AGIT-IL D'UN VOTE POUR L'EUROPE ?

"La reconduction du gouvernement Brandt/Scheel ne peut que rendre l'aventure européenne plus prometteuse" écrit le Guardian, qui rejoint ainsi les commentaires généralement favorables de la presse mondiale sur l'issue des élections allemandes.

La CDU-CSU est sortie nettement battue des élections et dans ses rangs, on n'a pas fini de se pencher sur les causes de cet échec. Une des raisons de la victoire de Brandt et aussi des commentaires favorables que sa réélection a suscitées est certainement qu'il a su, en adoptant un style messianique et auréolé qu'il était du prestige du Prix Nobel, apparaître comme "l'Homme de la Paix". Ses adversaires se sont ainsi, par la force des choses, trouvés assimilés aux partisans de la guerre froide ; cette qualification est injuste pour Barzel et la CDU-CSU et elle les affecte d'autant plus que leurs propres amis politiques au sein de la C.E.E. la leur appliquent.

Nul ne conteste la volonté de paix de la coalition Brandt/Scheel. Cependant, la CDU-CSU espère toujours que chacun finira par comprendre qu'elle est animée de la même volonté de paix, et par se rendre compte qu'aucun des partis démocratiques allemands ne peut en revendiquer l'exclusivité. De toute évidence, on n'a jusqu'à présent pas encore compris que ce qui est en cause, sur le plan de la politique étrangère et de la politique allemande, ce n'est pas le principe même de la coexistence pacifique, mais les méthodes à appliquer pour assurer une paix durable. Quant à la question de savoir ce qu'il en est de la volonté européenne de la coalition réélue, elle mérite une analyse plus poussée. Il faut bien le dire, on peut légitimement douter qu'à cet égard, on puisse vraiment mettre ses espoirs dans ce gouvernement.

Le cabinet fantôme du parti travailliste anglais (se ralliant à une résolution proposée par le syndicat de la chaudronnerie, qui apparaît ainsi comme une force politique nouvelle sur le plan européen) recommande au parti de ne pas envoyer de délégués au Parlement européen, et de constituer plutôt un comité "de chiens de garde" qui contrôlerait de l'extérieur, grâce au bureau de liaison des partis socialistes, la politique européenne.

Mme Katharina Focke, secrétaire d'Etat à la chancellerie fédérale, a déclaré dans une interview qu'elle a donnée avant le sommet de Paris, qu'au moment de la conférence, les nouveaux membres seraient venus à bout du difficile processus intérieur de ratification des traités d'adhésion et qu'il ne faudrait pas leur compliquer encore la tâche par des modifications institutionnelles des traités. Cependant, eu égard à ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, il faut se demander si nous ne sommes pas pour une bonne part responsable de ce qu'un grand parti politique peut adopter sans risque une attitude de trouble-fête européen. Pendant des années, nous avons toléré que l'on fasse au Parlement européen une situation en vertu de laquelle on pouvait manifestement se permettre sans inconvénient majeur de traiter cette institution comme quantité négligeable et de décider, sans avoir à en rendre compte, d'y envoyer ou de ne pas y envoyer de délégués. Pour ceux qui ont fait prévaloir la thèse selon laquelle le processus d'organisation institutionnelle doit s'appuyer sur le consentement de l'opinion publique des nouveaux Etats membres, ce qui s'est passé en Grande-Bretagne devrait constituer matière à réflexion, car cet incident met cruellement en évidence les incuries politiques dont on s'est rendu coupable.

Le gouvernement allemand SPD/FDP a sa part de responsabilités dans ce qui s'est passé sur le plan européen au cours des trois dernières années et, plus encore, dans ce qui ne s'est pas passé. Les précédents gouvernements CDU/CSU étaient le moteur du processus d'intégration, car leur leitmotiv était la recherche d'une nouvelle

patrie, d'une unité supranationale dont les Allemands pouvaient être membres, une restauration nationale étant hors de question. La politique d'ouverture à l'Est de la coalition a rendu moins évidente pour les Allemands cette nécessité de l'intégration et on peut donc dire non seulement que la coalition a sa part de responsabilités dans l'état de l'intégration, mais aussi qu'elle en prend son parti. Le rêve ambitieux de la coalition est d'obtenir de force l'ouverture vers l'Est, même s'il faut, en contrepartie, renoncer au rêve de l'intégration européenne totale. La tentation d'assumer un beau jour le rôle d'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest, même au prix d'une convergence des systèmes sociaux que l'on n'aurait pas cru devoir être si grande et au prix d'une perte de souveraineté politique et de substance politique, est extrême. Le succès d'une politique ainsi conçue suppose que la politique à l'égard de l'Ouest soit rendue compatible avec elle, car on ne saurait assumer un rôle d'intermédiaire que si l'on ne s'est pas laissé lier les mains par les obligations qu'implique l'intégration.

La bataille électorale s'est en outre caractérisée par le fait que c'est justement le SPD qui a joué le plus sur le sentiment national. C'est ainsi qu'une affiche électorale représentant Brandt proclamait : "Allemands, nous pouvons être fiers de notre pays" (il ne manquait plus, à vrai dire, que les mots "à nouveau" pour marquer nettement le lien entre la défense du sentiment national et le début de l'ère Brandt). Sans que les autres Etats membres de la C.E.E. y aient trouvé à redire, on a purement et simplement imputé à ces pays la rupture de la stabilité économique datant de Brandt et de Scheel. Le taux de renchérissement du produit national brut allemand est le second de tous les Etats industriels, ce qui indique une tendance à la hausse du taux de renchérissement du coût de la vie, lequel est de 6,5 % car le renchérissement du produit national brut implique la hausse des prix des biens d'investissements, qui déterminent à leur tour, notamment, les prix futurs de biens de consommation.

Lorsque Pompidou a menacé de ne pas lancer d'invitations à la conférence au sommet si elle ne devait avoir aucun résultat tangible (pour la politique française, il s'entend), tandis que le Premier ministre belge se prononçait dans le même sens, c'eût été le moment, pour le gouvernement allemand véritablement soucieux d'assurer les progrès de l'intégration, d'examiner les possibilités de faire des progrès réels. Indépendamment des conceptions dont Brandt et son premier conseiller Egon Bahr, maintenant député au Bundestag, ne se cachent pas, les préparatifs et le déroulement de la conférence au sommet de Paris montrent bien quel genre de "promesse" ce gouvernement représente pour l'Europe. Il n'a fait aucune tentative pour empêcher l'amputation des thèmes du sommet. C'est ainsi que le gouvernement français a pu retirer impunément le point "secrétariat politique" de l'ordre du jour lorsqu'il est apparu que Paris ne serait pas choisie comme siège de ce secrétariat. Seul l'avenir montrera si l'on a vraiment servi la politique étrangère communautaire en prenant la décision, touchante de naïveté, de doubler, dans le cadre de la procédure Davignon, le nombre des rencontres des ministres des affaires étrangères. Le principal résultat de la politique étrangère communautaire menée de cette façon est de faire apparaître à quel point nous sommes encore loin d'une véritable politique étrangère communautaire. On peut en donner comme exemples le fait que l'on n'a même pas pu se mettre d'accord sur la reconnaissance du Bangla-Desh, et l'affaire peu glorieuse pour la République fédérale du document sur le Moyen-Orient. On peut douter que la procédure Davignon permette de faire des progrès quelconques dans le cadre d'une politique étrangère commune, car telle qu'elle est conçue, elle n'autorise guère que la discussion de problèmes au sujet desquels on peut escompter une certaine uniformité des points de vue, à l'exclusion des questions brûlantes, qui resteraient en suspens.

Le sommet de Paris a mis en lumière un autre aspect de la question : les gouvernements ont presque entièrement abandonné à lui-même le Parlement européen dans la bataille qu'il livre pour l'élargissement de ses pouvoirs et son élection au suffrage universel, qu'il a demandés à une majorité des quatre-cinquièmes.

Seul M. Biesheuvel, démocrate-chrétien hollandais, a rompu une lance en sa faveur en signalant que l'on risquait de voir le pouvoir législatif néerlandais refuser de consentir à la réalisation de l'Union économique et monétaire si un contrôle parlementaire renforcé n'était pas explicitement prévu en compensation de la perte, par les parlements nationaux, de certains de leurs pouvoirs de contrôle. Il est difficile d'imaginer qu'un gouvernement allemand CDU/CSU n'aurait pas appuyé le Parlement européen, alors que Brandt et Schöcherl ont choisi d'afficher une certaine sérénité politique pour ne pas troubler l'harmonie apparente du sommet. La question des élections au suffrage universel est à l'ordre du jour depuis onze ans. Le gouvernement français la bloque, avec, semble-t-il, l'assentiment du gouvernement fédéral allemand. Il faut bien en conclure que les sociaux-démocrates et les libéraux allemands qui, dans leur pays, ne se lassent jamais de réclamer "plus de démocratie", ne considèrent guère cette démocratie comme opportune sur le plan européen, mais trouvent vraiment pratique la situation actuelle, qui permet d'élaborer à huis clos, dans les cabinets ministériels, des solutions de compromis.

Les résultats de la Conférence de Paris sont ce qu'ils devaient être dans ces conditions : la Commission est autorisée à faire rapport, d'ici le 1er mai 1973, sur les mesures relatives à la répartition des compétences et des responsabilités entre les institutions de la Communauté et les Etats membres, et le Conseil ainsi que la Commission sont appelés à prendre des mesures pratiques en vue de renforcer et d'améliorer les rapports tant du Conseil que de la Commission avec le Parlement. On fait comme si ces problèmes se posaient pour la première fois, on fait comme s'il n'y avait pas déjà eu d'innombrables résolutions et rapports sur ce sujet. Même le comité économique et social - si l'on veut, l'organe de délibération sur le plan communautaire entre les différentes catégories sociales - est mieux loti que le Parlement européen : on lui a reconnu le droit de rendre des avis de sa propre initiative. Le sommet n'a pas pris d'engagement quant à l'élection au suffrage universel des délégués au Parlement européen, prévue par l'article 138 du traité instituant la C.E.E., et n'a même pas fixé de délai dans lequel la question devrait être réexaminée.

Pour ce qui est du domaine économique, l'accord sur le Fonds européen de coopération monétaire pourrait être acceptable si l'on avait assuré, parallèlement, l'édification de l'Union économique. Le Fonds est un instrument d'organisation de la responsabilité solidaire des Etats membres en matière de politique économique, monétaire et financière. Cependant, les dispositions institutionnelles prévues (simple concertation) en vue de donner à ces politiques un caractère communautaire sont absolument insuffisantes. La règle rigoureuse du "parallélisme", à laquelle se tenait M. Schiller, l'ancien ministre de l'économie et des finances, a été abandonnée par son successeur, M. Schmidt. Reste le Fonds en question, d'un montant de 1,3 milliard d'u.c., qui accroît encore les nombreuses possibilités qu'ont les Etats de mener une politique fiscale inflationniste en rendant le crédit facile. La conférence au sommet a ignoré les questions de stabilité économique. La rencontre des ministres des finances des 30 et 31 octobre, à Luxembourg, ne peut guère être considérée par Bonn que comme un échec, si ce n'est qu'elle était appelée à servir d'alibi : elle a permis de faire sortir du cadre national les questions de politique de stabilité pour les intégrer dans la machinerie européenne, qui relève toujours, pour l'électeur allemand, du domaine de la métaphysique.

La proposition d'abaisser de 15 % le tarif douanier extérieur de la Communauté faisait partie du programme de stabilité européen du gouvernement fédéral ; si l'on considère le taux moyen des droits perçus et la valeur marchande des importations, il aurait pu en résulter une diminution du coût de la vie de 0,5 %, pour autant que la différence n'ait pas disparu dans les poches des importateurs.

Le ministre allemand de l'économie et des finances n'a même pas pu réussir cette petite opération. Si l'on avait vraiment voulu mener une politique de stabilité, il aurait fallu poser comme conditions sine qua non d'autres exigences, afférentes à d'autres décisions (par exemple quant au Fonds de coopération monétaire).

Le sort qui a été fait aux chiffres qui avaient été prévus dans le premier rapport annuel sur la situation économique de la Communauté en 1971 montre bien quelle peut être l'utilité des promesses qui furent échangées à l'occasion de la rencontre

des ministres des finances des 30 et 31 octobre. Lors de la session d'octobre du Parlement européen, M. Löhr, délégué démocrate-chrétien, a tracé un parallèle saisissant entre les désirs et les réalités : pour 1972, le taux de hausse des prix prévu était de 3 à 3,5 %, alors qu'il a été de plus de 5 % ; le taux d'accroissement des salaires devait être de 6 à 7 % et il a été de plus de 9 % ; le taux d'augmentation des budgets devait être inférieur à 10 % et il a atteint des chiffres allant de 10 à 20,8 % ; l'augmentation de la circulation monétaire devait être freinée et les taux d'accroissement ont atteint un chiffre allant de 10,6 à 18,9 %.

Si cette distorsion entre les prévisions et les réalités se répète en 1973, il sera définitivement prouvé que la conférence des ministres des finances était un échec, mais on n'en aura malheureusement pas pour autant l'assurance que la prétendue politique de stabilité européenne ne sera pas poursuivie par les mêmes moyens et avec les mêmes remèdes. Ce qui fait défaut, c'est la mise en place progressive d'un centre de décision européen en matière de politique économique, qui ait le pouvoir de fixer les dates clés de la politique conjoncturelle européenne. En attendant, il y aura, comme d'habitude, le 1er mai 1973, un rapport de la Commission dont personne ne sait à quel moment ni à quelles conditions quant à son contenu il trouvera grâce aux yeux du Conseil. D'ici là, on se préoccupera, lors des consultations régulières, de ne rien brusquer, plutôt que de procéder à une véritable discussion de la politique de stabilité européenne et la Commission devra, bon gré mal gré, se prêter à ce jeu, car elle ne saurait se permettre d'ignorer totalement, pour faire arrêter ses données prévisionnelles, les vœux des Etats membres.

D'une façon générale, il semble que sous le règne de la coalition socialiste-libérale en République fédérale, on se préoccupera de plus en plus de l'harmonie des conférences européennes. Il en résultera nécessairement qu'au nom de l'harmonie, on s'abstiendra de créer les conditions d'un renforcement de la cohésion européenne. Il est à craindre que le lancement du slogan "L'union européenne d'ici 1980" ait le même objet, à savoir faire croire à une harmonie de surface, au prix d'une perte de substance du mouvement d'intégration.

Ce qui frappe avant tout, dans la notion d'"Union européenne", c'est, comme le délégué démocrate-chrétien Furler l'a souligné dans son intervention lors de la session de novembre, qu'elle se caractérise par une omission : précédemment, c'est d'une union "politique" qu'il était question. Si l'union européenne ne doit consister que dans la transformation, comme le veut sa définition, de "l'ensemble des relations des Etats membres entre eux", sans que les Etats membres eux-mêmes se transforment progressivement en éléments d'un même organe, la nouvelle notion ne répond certainement pas à ce que les pères des Communautés avaient conçu comme objectif final de l'Europe lors de la création des Communautés.

## APRES LE SOMMET DE PARIS

L'un des débats les plus importants de la session de novembre du Parlement européen fut la discussion sur le rapport Müller (démocrate-chrétien, allemand), consacré aux résultats de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des Etats membres des Communautés européennes.

La résolution présentée par M. M. Müller, au nom de la commission politique, fut votée par une très large majorité, avec la seule opposition des députés communistes italiens et l'abstention du groupe de l'union démocratique européenne. Le Groupe démocrate-chrétien l'a efficacement soutenue par la voix de son porte-parole, M. Bertrand (Belgique), ainsi que par les interventions de M. Furler (Allemagne) et M. Malfatti (Italie). En particulier, l'ancien Président de la Commission européenne, M. Malfatti, faisait au cours de ce débat une entrée remarquée dans ses nouvelles fonctions de parlementaire européen.

L'intervention de M. Bertrand, comme celle de MM. Furler et Malfatti, a permis de dresser un commentaire synthétique et complet sur les résultats auxquels est parvenu le Sommet de Paris.

Il s'agit au total d'un jugement extrêmement nuancé. En effet, il apparaît à la lecture du communiqué publié à l'issue du Sommet, que la Communauté est sortie plus unie et solidaire de cette rencontre des Chefs d'Etat ou de Gouvernement. En particulier, il est important de constater que l'élargissement a rendu la Communauté plus vivante, et n'a en aucune manière dissout les liens qui unissent les pays d'Europe.

De plus, les progrès réalisés à Paris ont été suffisants pour que soit atteinte l'irréversibilité de l'union économique et monétaire.

D'ailleurs, et c'est l'un des points développés par M. Malfatti, il est impossible de créer un "compartiment étanche" entre le politique et l'économique, car il s'agit de deux facettes d'un même objectif. Quelle que soit donc l'imprécision volontaire du terme "union européenne" qui a été employé à Paris, il apparaît toujours aussi nécessaire que la construction européenne aboutisse à l'union politique. Sur ce point, le Sommet de Paris est allé plus loin que le Sommet de La Haye en 1969, car cette fois des finalités politiques et des méthodes ont été définies.

Autre fait important dans cette perspective, comme l'a souligné M. Bertrand, M. Pompidou et le gouvernement français ont accepté que tous les renforcements institutionnels de la Communauté se fassent dans le cadre des institutions existantes.

Même si les progrès réalisés en de nombreux domaines (aide au développement, etc....) restent notoirement insuffisants, plusieurs secteurs ont été "débloqués" par le Sommet, ce qui permettra en particulier à la Communauté de prendre des décisions d'envergure dans le domaine de la politique sociale.

Cependant, le Sommet n'a pas répondu, loin de là, à tout ce que l'on pouvait en attendre. Les insuffisances en ont été très clairement analysées dans le rapport Müller.

Comme l'a souligné M. Furler, le Parlement européen a été traité d'une façon particulièrement "cavalière" par le Sommet de Paris. Aucune échéance n'a été fixée pour l'élection de ses membres au suffrage universel, et aucun mandat n'a été donné pour aplanir les obstacles qui empêchent les progrès en ce domaine.

Le Groupe démocrate-chrétien ne marque donc pas, loin de là, un optimisme exagéré quant aux perspectives ouvertes par le Sommet de Paris. Cependant, comme l'a dit M. Bertrand dans sa conclusion, "le Sommet de Paris n'a rien bloqué, tout reste ouvert pour l'avenir".

La Communauté sera confrontée, ces années prochaines, à des événements déterminants pour l'équilibre international. Le Parlement européen devra donc user de toute son influence pour que soit accéléré le processus d'unification européenne, en particulier en matière institutionnelle, afin que la Communauté soit plus démocratique et qu'elle soit dotée d'instruments suffisamment efficaces pour pouvoir prendre les responsabilités qui sont les siennes dans le monde.

AU SENAT FRANCAIS : LA POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

Le 16 novembre dernier, M. BETTENCOURT, Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères, répondait à une question orale de M. André COLIN, qui lui demandait "pour quelles raisons le Conseil des Ministres des Communautés Européennes n'a pas encore pris de décision en matière de politique régionale communautaire".

Le Conseil des ministres des Communautés européennes avait pourtant pris l'engagement, lors de sa session du 21 mars dernier, de prendre avant le 1er octobre des décisions sur les propositions de la Commission concernant :

- l'utilisation du FEOGA (section orientation) à des fins de développement régional dans les régions agricoles prioritaires ;
- la création d'un fonds de développement régional ;
- la création d'un Comité permanent de politique régionale, la coordination des plans nationaux de développement régional, etc...;
- la création d'une société européenne de développement régional.

Lors de sa réunion du 26 septembre, le Conseil des Ministres s'est saisi à nouveau de ce dossier, sans parvenir à un accord, même sur l'utilisation du FEOGA, alors que sur ce point au moins le principe était acquis depuis longtemps.

Lors du Sommet de Paris, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement se sont engagés à coordonner leurs politiques régionales et ont invité les institutions communautaires à créer un Fonds de développement régional avant la fin de l'année 1973.

Ce sont ces maigres résultats qu'a rappelés M. BETTENCOURT dans la réponse à la question orale posée par M. COLIN : "Aux yeux du Gouvernement français, cette action communautaire (annoncée au Sommet de Paris) devra permettre d'harmoniser les programmes nationaux, de leur conférer, par une intervention financière supplémentaire, une plus grande efficacité dans un domaine où la décentralisation des décisions et les diversifications des moyens d'action sont et demeurent indispensables".

Prenant ensuite la parole, M. André COLIN a insisté sur "la nécessité d'aller au-delà des déclarations de principe, d'aller au-delà des interventions de la Banque européenne d'investissement, d'aller au-delà de certaines coordinations des politiques nationales en matière de développement régional, et enfin de mettre en oeuvre, après les déclarations de principe, une action communautaire de développement régional, ce qui, jusqu'à présent, n'a pu être réalisé".

"Je le sais, c'est un choix politique", a ajouté M. COLIN. "Ce choix politique est maintenant décisif pour l'Europe dans sa marche, que nous souhaitons rapide, vers l'union douanière, l'union monétaire, l'union économique et l'union politique".

Rappelant enfin que le Conseil des Communautés européennes, malgré les nombreuses propositions de la Commission, n'avait pu parvenir à se mettre d'accord sur les modalités d'intervention communautaire en matière de développement régional, M. COLIN a regretté que le Sommet n'ait pas mentionné les régions périphériques comme choix prioritaire pour la mise en oeuvre de cette politique.

NOUVELLES BREVES

Les nouveaux membres italiens du groupe D.C.

Après les élections à la Chambre et au Sénat italiens en mai 1972, la nouvelle délégation italienne a été désignée le 26 octobre et confirmée par le Parlement européen le 13 novembre. La délégation italienne du groupe D.C. (au total 16 membres) est modifiée comme suit :

N'en font plus partie les sénateurs italiens Cristoforo RICCI, Decio SCARDACCIONE et Raul ZACCARI, ainsi que les députés Giuseppe ALESSI et Mariano PINTUS.

Les nouveaux membres sont :

Dario ANTONIOZZI, Franco Maria MALFATTI (ancien président de la Commission des Communautés européennes) et Feruccio PISONI, de la Chambre des députés, ainsi que les sénateurs Peter BRUGGER, Giosuè LIGIOS, Luigi Candido RCSATI et Vincenzo VERNASCHI.

-----

